

CONSEIL MUNICIPAL

du 10 décembre 2020

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 octobre dernier.

ORDRE DU JOUR

1 – Création de l'Atelier de Musique Municipal (et règlement intérieur)

La Commune va reprendre les activités de cours de Musique que l'Association « Atelier de Musique » va abandonner au 31/12.

2 – Création d'un budget annexe « Atelier de Musique Municipal »

Conformément aux dispositions vues par la Commission des Finances réunie le 3 décembre, il convient de créer un budget annexe « Ateliers de Musique Municipal » pour régler les dépenses d'acquisition de matériels, d'instruments, les salaires...etc.

3 – Dénomination de l'Atelier de Musique Municipal

Pour donner du sens et une bonne identification, il est nécessaire de dénommer l'Atelier de Musique Municipal.

4 – Décisions Modificatives n°2

Il convient de procéder à des virements entre différentes opérations (dépenses d'investissement).

5 – Validation du Projet Educatif Territorial de la Commune (PEDT)

Faisant suite à la Commission Education-Jeunesse du 26 novembre, est présenté le Projet Educatif Territorial de la Commune pour 2021-2024. Ce document recense les objectifs éducatifs, les services et les actions menées en faveur des enfants de la Commune, tant au niveau scolaire, périscolaire que les activités extrascolaires.

6 – Tarifs Loisirs Ados / Point Rencontre Jeunes

Le service Jeunesse reprend l'accueil des adolescents de la Commune un vendredi soir par mois et leur organise des activités. La Commission Jeunesse-Education propose de fixer un tarif de l'ordre de 15 € (inscription à l'année).

7 – Règlement et tarifs ALSH et périscolaires (taux d'effort)

Les membres de la Commission Jeunesse-Education ont décidé de réviser les tarifs inchangés depuis 2 ans. Les membres procèdent aussi à la validation du règlement modifié.

8 – Validation du Règlement intérieur pour le Point Rencontre Jeunes

Dans le cadre de la reprise des activités du Point Rencontre Jeunes, il convient de voter pour mettre en place un règlement intérieur. Celui-ci a été validé par la Commission Jeunesse-Education.

9 – Création d'une Police Municipale intercommunale (Convention avec Cadaujac)

Les collectivités de Cadaujac et de Martillac décident de mettre en place à compter du 1^{er} juin 2021 un service de police mutualisé. Ainsi la commune de Martillac pourra bénéficier des interventions des policiers municipaux de la commune de Cadaujac plusieurs heures par semaine pour mener des actions de prévention et de contrôles ciblées, dont les conditions sont fixées par voie de convention.

10 – Mise en place d'une Taxe locale sur la publicité extérieure

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt pouvant être instauré par la Commune sur les dispositifs publicitaires. Elle est due par l'exploitant et le montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires.

11 – Instauration d'une Commission Urbanisme

La commission municipale d'urbanisme a pour rôle de suivre l'examen des autorisations d'urbanisme, en complément de leur instruction par les services de la Communauté de Communes de Montesquieu, avant délivrance ou refus par le maire. Elle sera saisie pour avis sur les dossiers majeurs ou stratégiques.

12 – Révision à objet unique du PLU : lancement de la procédure

Afin de permettre la réalisation d'un projet d'hébergement (oeno-tourisme) sur les parcelles C 249-250, la Commune doit lancer une procédure de Révision simplifiée du PLU. Le Château Latour Martillac (propriétaire) s'acquittera des frais de procédure (convention – opération pour compte de tiers).

13 – Etude pour l'Aménagement du carrefour giratoire du Breyra : demande de subvention

La Commune décide de réaliser des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire au croisement RD109 & RD214 (carrefour du Breyra). Pour ce faire elle missionne le cabinet ARD INFRA (bureau d'étude technique VRD) qui doit réaliser l'étude préalable du projet et pourra suivre les travaux retenus.

14 – Instauration d'une zone bleue sur la place M. Vayssière

Afin de favoriser le stationnement de courte durée pour accéder aux services et aux commerces, il est décidé d'installer toute la partie haute de la Place Marcel Vayssière en zone « bleue », qui sera limitée à 1 heure de stationnement autorisé sur les créneaux horaires de 7h à 12h et de 14h à 19h (en application de l'article R 417-3 du code de la route), du lundi au samedi 12h00.

15 – Modification du tableau des effectifs

Vu en Commission Ressources humaines, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

16 – Achat d'un terrain (secteur Jean Gilles)

La Commune va se porter acquéreur d'un terrain de 4 035 m² situé en partie sur les parcelles B 170-171 et 365 (Bois de Jean Gilles classé en EBC) pour réaliser un bassin de rétention.

17 – Achats de 2 T2 Résidence Marie-Louise DESSIS

Lors de sa séance du 6 juillet 2020 la Commune a délibéré pour acquérir 2 appartements T2 à la Résidence Marie-Louise.

Afin de finaliser l'acte d'achat, il convient de préciser les lots et numéros des appartements qui ont été réservés.

18 – Adoption de la Charte des Associations

La commune de Martillac, souhaite affirmer son attachement à la vie associative et propose à ses partenaires associatifs, la formalisation de leur relation par la signature d'une charte de la vie associative. Cette charte constitue un engagement moral entre les associations et la commune, et définit les liens entre les dirigeants associatifs et les élus municipaux.

19 – Validation du rapport d'activités du SIAEPA du canton de La Brède

Sont présentés les rapports du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de la Brède suivants :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019.